

Feuillet explicatif aux parents PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE Pour un climat scolaire positif

2023-2024

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 12 octobre 2023.

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

« Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son **intégrité** ou à son **bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste **déliéré** ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'**engendrer des sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

« Toute forme de **violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également à toute autre **inégalité** qui se manifeste notamment par **des gestes, paroles, comportements ou attitudes** à connotation **sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

(tiré du site du Protecteur national de l'école)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- L'école est située en milieu urbain et a un indice socio-économique de rang centile 5.
- L'école accueille 415 élèves, soit 215 garçons et 200 filles.
- 41 élèves bénéficient d'un plan d'intervention.
- Les familles sont issues de 29 ethnies différentes et 102 élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.

Mesures préventives

Objectif 1 : avoir été souvent ou très souvent **bouçoulés** de façon intentionnelle d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire :
- Enseignement explicite des comportements attendus
 - Valorisation des comportements positifs(CDPI)
 - Surveillance active, dîner en 2 semaines, etc.

Objectif 2 : avoir été souvent ou très souvent **rejetés** d'ici juin 2024.

- Ce que l'école va faire :
- Enseignement des rapports égalitaires, des comportements inclusifs ainsi que des relations saines et respectueuses
 - Animation d'ateliers par l'AVSEC ou le TES
 - Lien à faire avec les modules de recherche

Autres mesures

- Enseignement explicite des règles de vie
- Animation d'ateliers en classe
- Brigade scolaire
- Etc.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Animation d'ateliers par l'AVSEC ou des organismes externes
- Sujet abordé lors de l'enseignement des contenus d'éducation à la sexualité

Mesure de sécurité visant à contraindre la violence à caractère sexuel

Mesure de sécurité

- Boîte de dénonciation (S.O.S) au centre d'aide
- Animation d'ateliers par différents partenaires (AVSEC, organismes externes, etc.)

Formation obligatoire

- Formation MEQ - hiver 2024

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rencontre avec le TES
- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension intra/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 - suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)
- Communication avec les parents

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211)
- Communication avec les parents
- Outil sur les comportements sexualisés (Fondation Marie Vincent)
- Référence à une ressource externe (CISSSO)

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Soutenir votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- ☎ 819 777-5921
- 📧 [ecole.mont](mailto:ecole.mont@ecole.mont.qc.ca)
- 📧 blauincspo@oua.gouv.qc.ca
- 📧 parentalite@oua.gouv.qc.ca
- 📧 lecsi@oua.gouv.qc.ca

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au Protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- 📞 Priscilla Thibault-Bernier
- ☎ 819 777-5921
- 📧 [priscilla.thibault](mailto:priscilla.thibault@ecole.mont.qc.ca)
- 📧 bernier@oua.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- 📞 Caroline Sauvé
- ☎ 819 777-4548 poste 850 701
- 📧 caroline.sauve@oua.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- 📞 Me Esthel Née
- ☎ 1 833 420-5233
- 📧 info@pde.oua.gouv.qc.ca
- 📧 www.pde.oua.gouv.qc.ca

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- ☎ 1 800 361-8085
- 📧 www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- ☎ 819 246-0222
- 📧 rgp@police.gatineau.qc.ca

CISSS de l'Outaouais

- ☎ 811 option 2
- 📧 services@cisss-oua.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- ☎ 1 800 331-2311
- 📧 www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- ☎ 1 800 842-2213
- 📧 www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- ☎ 819 595-1905
- 📧 www.iasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- ☎ 819 771-7773
- 📧 www.calas.ca

Aidez-moi svp

- 📧 aidezmoi@ca.ca